AFRICAN UNION الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICANA UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE 107^{EME} REUNION 21 JANVIER 2008 ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR/PS/2(CVII)

COMMUNIQUE SUR LA SITUATION DANS L'ILE COMORIENNE D'ANJOUAN

COMMUNIQUE SUR LA SITUATION DANS L'ILE COMORIENNE D'ANJOUAN

Le Conseil de paix et de sécurité, en sa 107^{ème} réunion tenue le 21 janvier 2008, a adopté la décision qui suit sur la situation dans l'Île comorienne d'Anjouan :

Le Conseil,

Décide de proroger, pour une période additionnelle d'un mois, les mesures imposées à l'encontre des autorités illégales d'Anjouan, telles que stipulées au paragraphe 5 du communiqué PSC/PR/Comm(XCV), adopté lors de sa 95^{ème} réunion tenue le 10 octobre 2007, et prorogées par le communiqué PSC/PR/Comm(CII), adopté lors de sa 102^{ème} réunion tenue le 26 novembre 2007, ainsi que le mandat de la Mission d'assistance électorale et sécuritaire de l'Union africaine (MAES) aux Comores, en attendant la réunion ministérielle envisagée des pays de la région qui doit réexaminer la situation et soumettre des recommandations sur la voie à suivre.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

http://archives.au.int

Organs

Peace and Security Collection

2008

Communique on the Situation in the Comorian Island of Anjouan

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2205

Downloaded from African Union Common Repository